

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 AVRIL 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICAZIONE TEMPURANIA DI U TEMPU DI
TRAVAGLIU DI L'AGENTI DI U MUSEU DI A CORSICA**

**MODIFICATION TEMPORAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL
DES AGENTS DU MUSÉE DE LA CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

D'importants travaux de mise en sûreté et en sécurité du Musée de la Corse ont débuté le 31 mars 2021 pour une durée prévisionnelle de 5 mois.

L'organisation de ces travaux nécessite un accueil des entreprises par les agents d'accueil et de surveillance du musée de la Corse dès 7h30.

Considérant la réouverture du Musée de la Corse au cours de cette période de travaux, conjuguée à la reprise progressive envisagée de l'activité culturelle notamment en haute saison, il est proposé de déroger à titre exceptionnel aux bornes horaires de prise de service au plus tôt le matin et de fin de service au plus tard le soir, en fixant à titre transitoire, sans délai :

- une prise de service au plus tôt à 7h15
- une fin de service au plus tard à 20h.

L'organisation du travail des agents d'accueil et de surveillance du Musée de la Corse sera déterminée sur planning et par roulement, tout en conservant la durée de travail annuelle et hebdomadaire de ces agents (1 575 heures/an et 38 heures/semaine du lundi au dimanche) prévue au règlement du temps de travail de la Collectivité de Corse.

A la notification de la fin des travaux par la Direction du Patrimoine, les bornes horaires définies au règlement du temps de travail de la Collectivité de Corse pour les agents concernés seront rétablies.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.